

**ASSOCIATION DES PLAISANCIERS  
DU PORT DU CONQUET  
Corniche du Drellac'h  
29217 LE CONQUET  
<http://plaisanceconquet.fr>**

Le Conquet le 07 janvier 2008



Courrier à l'attention de tous les adhérents à l'APPC

Cher adhérent ,

Tout d'abord, je vous adresse , ainsi qu'à vos proches, tous mes meilleurs vœux pour 2008.

L'année qui vient de se terminer aura été marquée , pour les plaisanciers du Conquet , par deux importants changements : un nouveau gestionnaire du port de pêche et de plaisance et la signature du décret de mise en place du parc naturel marin d'Iroise.

Depuis le passage de la gestion du port , de la Mairie du Conquet à la CCI de Brest, quelques améliorations se dessinent . Le nouveau gestionnaire semble ,lui, savoir que les plaisanciers existent ! Nous avons récemment eu une réunion avec les responsables des ports de plaisance à la CCI. Il a été convenu que nous aurons ce type de contact deux fois par an .

En dehors des problèmes récurrents de l'état des mouillages, du rangement des plates à la cale St Christophe, etc , la CCI nous à fait part de son intention de faire rapidement étudier par simulation, l'intérêt d'un enrochement pour absorber l'énergie de la houle, au niveau de la « Base à Filet ». Pour cela elle a fait réaliser dans un premier temps une campagne de relevés des profondeurs dans le port. Notons aussi qu'un état de tous les mouillages à été récemment effectué. De plus, elle envisage de prendre à sa charge les chaînes arrières comme le sont actuellement celles de l'avant. La CCI est bien consciente des problèmes de stationnement , mais la solution à ce problème est très complexe et demandera du temps.

La création officielle du PNMI à été signée en octobre, par le Premier Ministre .

Les membres du conseil de gestion du PNMI viennent d'être nommés le 19 décembre dernier. Le président en est Pierre Maille, et les deux vice-présidents, André Tallarmin , maire de Plouarzel et président de la Communauté de Communes d'Iroise et André Le Berre, actuel président du Comité Régional des Pêches .

L'opposition de la plupart des plaisanciers, n'aura fait que retarder le processus, tant la poussée, notamment des responsables du projet, de la plupart des élus et de certains groupes de pression dont les Comité des Pêches régional et national, était forte.

Espérons quand même que nos actions auront fait réaliser dans un premier temps, aux responsables du PNMI, que les plaisanciers existent au même titre que les autres usagers de l'Iroise.

Nos intérêts seront défendus au sein du conseil de gestion, par Joël Perrot et Albert Cam de l'ADVILI, ainsi que par Paul Vinay et Jean Kiffer de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France ( FNPPSF ) .

Nous ne pouvons que leur souhaiter bonne chance, mais surtout beaucoup de courage et de pugnacité et leur assurer notre appui en cas de nécessité.

Les autres points saillants de 2007 auront été :

- La révision des statuts et la création d'un règlement intérieur .
- la mise en place d'un site internet APPC. ( <http://plaisanceconquet.fr> )
- Le démarrage en mars, d' une action de sensibilisation au secourisme, à l'aide des pompiers du département ( stage de 10 personnes sur 2 jours)
- La prise de décision en Assemblée Générale, de ré-adhérer à la FNPPSF , malgré quelques divergences de vues les années passées .Notre principale motivation est qu'il devient urgent que les pêcheurs plaisanciers se « serrent les coudes » devant les dangers d'encadrement des activités des plaisanciers prôné notamment par certaines ONG et par le président national des pêches maritimes (pêcheurs professionnels), lors du « Grenelle de l'environnement »

Pour 2008, nous envisageons d'organiser deux types de stages pratiques, dans la mesure où suffisamment de personnes sont intéressées.

L'un, porterait sur la prévention et le dépannage des pannes les plus usuelles rencontrées sur les moteurs Diésel qui équipent nos bateaux l'autre, concernerait les quelques nœuds utiles et la confection d'épissures.

Ces stages ,gratuits, seraient animés par des membres bénévoles de l'APPC . Ils se dérouleraient le samedi, de 10 à 12 h par groupe de 5 personnes environ, à partir de mars prochain.

**Merci aux gens intéressés ,de nous retourner dès que possible le papillon ci-joint, car ce stage ne sera mis en place que s'il y a suffisamment de demandes**

Nous prévoyons aussi , le 10 mai prochain, sous réserve d'obtention des autorisations nécessaires, un après-midi d'information sur l'utilisation de matériel de sécurité et sur l'initiation au secourisme, avec la participation de la station SNSM du Conquet et de la Croix Rouge

Nous vous préviendrons par voie de presse et via le site internet APPC ,le moment venu .

Avant de terminer, nous vous passons ce message de la SNSM concernant les remorquages en mer. Cette association est conduite à se faire rembourser sur une base forfaitaire, des frais engagés pour le sauvetage des biens , celui des personnes étant gratuit .

Il est donc de votre intérêt de veiller à ce que les frais de remorquage de votre bateau soient bien couverts par l' assurance.

Enfin, nous vous demandons de régler vos cotisations dès le début de l'année.( Chèque de 15 € à l'ordre de l'APPC, à adresser au siège, quai du Drellac'h, ou le remettre au trésorier au secrétaire ou à moi-même ).

Et, n'attendez pas l'Assemblée Générale pour vous mettre à jour : l'encaissement d'un nombre important de cotisations pose un gros problème de logistique lors de cette assemblée.

**En outre, n'oubliez pas que les adhérents qui n'ont pas payé leur cotisation ne peuvent pas voter .**

Les retardataires, notamment ceux qui se mettent à jour après l'AG, n'imaginent pas les difficultés administratives ,de prévision de budget et la consommation de temps et de timbres poste qu'elles génèrent !

Merci d'avance.

Très cordialement

Le président  
Gérard BOURGAULT

PJ : La feuille d'inscription aux stages pratiques